



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

CERTIFICAT D'ACCREDITATION OU DE RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION

Délivré par la Haute Autorité de Santé pour une durée de quatre ans à compter du 20/09/2018 sous réserve² de renoncement ou de retrait, dans le cadre de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé¹, après avis favorable de l'organisme agréé ORTHORISQ

A

Titre, prénom et NOM	Docteur Didier PROST
Numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels Santé), Numéro d'inscription au conseil de l'ordre des médecins ou Numéro ADELI	10003363859
Pour la spécialité et/ou activité	Chirurgie orthopédique et traumatologie
Liste des Etablissements de Santé dans lesquels le médecin exerce	CLINIQUE RESIDENCE DU PARC HOPITAL PRIVE D'ISTRES HOPITAL PRIVE CLAIRVAL

Fait à Saint-Denis, le 25/09/2018

Dominique Le Guludec
Présidente

* L'accréditation est un dispositif volontaire de gestion des risques défini par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004, les décrets n°2006-909 du 21 juillet 2006 et n°2006-1159 du 7 décembre 2006 ainsi que les décisions HAS n°2014.0202/DC/MSP du 8 octobre 2014 et n°2015.0003/DC/MSP du 7 janvier 2015.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.